

Synthèse PC7-A3 : Conditions de perception du son

- L'oreille humaine moyenne perçoit un son uniquement si le niveau sonore ressenti est supérieur à **0 dB (seuil de perception)**, et si la valeur de la **fréquence** se situe dans une plage **comprise entre 20 Hz et 20 000 Hz** (20 kHz) . (à écouter sur le site.)

Ne pas recopier : Document disponible sur la planche d'exercices

- La fréquence correspond au nombre de vibrations par seconde.
- Exemple : aller-retour de la paroi du tympan dans l'oreille.

